

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N° VA1-79

INSTAURANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE D'AMOS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, qu'un projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Amos a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2026.

Ce projet de règlement a pour but :

1. D'énoncer les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique;
2. D'établir les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des membres du conseil de la Ville en leur qualité d'élus;
3. D'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le 20 avril 2026, à 19 h 30, au complexe sportif du secteur de Saint-Félix-de-Dalquier situé au 41, rue de l'Aqueduc à Amos.

Ce projet de règlement est déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

DONNÉ À AMOS, CE 8 AVRIL 2026.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 8 avril 2026 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 8 avril 2026

(s) Mariane Michaud, greffière